

INFORMATION PERSONNELLE

Tous les champs son obligatoires

Homme ☐

Femme ☐

N° de pièce d'identité : - Type : ☐ Passeport / ☐ Titre de séjour / ☐ Autre :

Nom(s) :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) : / /

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

OBJET DE LA DEMANDE (cocher la case) :

- ☐ Signature du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR);
☐ Demande de carte de résident
☐ Demande de naturalisation (pour l'accès à la nationalité française.)

DOCUMENTS À FOURNIR :

- ☐ Présente fiche remplie et signée
☐ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
☐ 1 photo d'identité récente
☐ 1 enveloppe timbrée pour l'envoi de la convocation

PAIEMENT :

Montant : **170 €** Mode de paiement : ☐ CB ---- ☐ Chèque --- ☐ Espèces

Nom du payeur :

Date de règlement : ____ / ____ / ____

Signature du candidat : Date : ____ / ____ / ____

Conditions d'inscription

L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription.

Aucun mineur ne sera autorisé à s'inscrire.

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, sauf pour les raisons suivantes et sur présentation d'un des justificatifs suivant : arrêt maladie ; certificat enfant malade ; convocation Préfecture ; convocation Tribunal. Le justificatif est à transmettre (mail ou remise en main propre à l'accueil de notre centre) au plus tard, dans les 48 heures qui suivent l'examen, et si le justificatif est valide, le remboursement sera effectué par chèque.

La maîtrise de la lecture et de l'écriture est indispensable pour la passation de cet examen

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif, de prendre contact avec l'accueil pour confirmer le jour et l'heure des épreuves, une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à report ni remboursement.

Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- **présenter une pièce d'identité originale** avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement. À la demande du ministère de l'Intérieur, et dans un souci de lutte contre la fraude à l'identité, **une photo (visage de face, expression neutre) sera prise le jour du test et elle sera utilisée pour figurer sur l'attestation du TCF.**

- **arriver impérativement à l'heure indiquée** sur la convocation, Dès que la session a débuté, l'accès à la salle est interdite.

- il faut prévoir une journée pour la passation de l'examen, (aucun enfant ne sera accepté).

- **en cas de retard** dû aux transports en commun (RATP, SNCF) il convient **de demander un justificatif** : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être demandé.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves

- **Vérifier l'exactitude de vos informations** personnelles qui figureront sur votre diplôme le jour de l'examen. Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite.

- Crayon à papier interdit. Vous devez **écrire au stylo noir ou bleu.**

- **Seul le matériel et les documents distribués** par les surveillants **sont autorisés.** Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme **une tentative de fraude.**

- **Téléphones portables et tout appareil électronique interdits**

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Résultats

Nous vous envoyons un SMS 3 à 4 semaines après l'examen pour vous informer de la réception de vos résultats.

Pour récupérer votre attestation : vous devez **vous présenter à l'accueil de notre centre avec votre pièce d'identité.** Aucune attestation ne peut être remise à un tiers. **Attention ! Un seul exemplaire de votre attestation vous sera délivré. Il est donc recommandé de conserver une copie de votre attestation.**

L'attestation du TCF IRN est valable pour une durée de 2 ans à compter de la date de délivrance des résultats.

Cette validité est soumise à l'absence de modification des critères d'évaluation ou des exigences administratives par les autorités compétentes durant cette période

Procédure de demande de recorection

Seules les épreuves d'expression écrite (EE) et d'expression orale (EO) peuvent faire l'objet d'une recorection.

Le candidat dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de son attestation pour déposer sa demande au centre.

Le centre informera le candidat que :

- le niveau peut être révisé **à la hausse ou à la baisse** ;

- seuls les niveaux peuvent être modifiés ;

- la dernière attestation **annule la précédente** ;

- en cas de niveau inchangé, **des frais de 45 € par épreuve sont facturés.**

Toute demande hors délai ne pourra pas être acceptée.

Signature du candidat (Lu et approuvé) : _____